

Procès verbal de l'AG de l'AFHEP du 06.09.2007

16h00 Salle 312, 20 membres présents.

Sont excusés : Bertoni Marie-Joëlle, Betrix Koehler Dominique, Clottu Régine, Demaurex Madeline, de Guibert Anne, Panchout-Dubois Martine, Ducrey Mylène, Richoz Jean-Claude, Rouèche Aline, Philippe Hertig, Christophe Calame, Bünzli Luc-Olivier, .

La présidente, Elisabeth Stierli, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle donne la parole à Mme Béatrice Métraux, secrétaire générale de la FSF.

Première partie : Exposé de Mme Béatrice Métraux

Mme Métraux présente en quelques mots la FSF.

Deux points particuliers sont ensuite abordés :

- DECFO-System

Mme Métraux présente rapidement le système. Il est souligné que les formateurs de la HEP ne rentrent pas dans le DECFO-System ; cette nouvelle grille salariale ne s'appliquera donc pas aux membres de la AFHEP.

Les formateurs ne devraient pas sortir de la Caisse de pension du canton de Vaud.

Par contre, la FSF ne sait absolument rien du sort qui nous sera réservé. Et peut-être même que les autorités politiques compétentes ne savent pas encore elles-mêmes ce qu'il adviendra de nous, notamment parce que la loi HEP n'est pas encore sous toit et que c'est cette loi qui devra définir notre statut. De ce fait, aucune projection ne peut être faite pour l'instant, dans un sens positif comme dans un sens négatif, quant à nos futures classifications salariales.

Mme Métraux explique le climat relativement tendu des négociations en cours.

Mme Métraux présente le résultat des 18 classifications actuelles afin d'avoir une idée des changements liés au passage d'un système à l'autre ; elle explique en quelles classes se trouvent les diverses fonctions enseignantes.

- La loi sur la HEP

Cette loi n'est pas encore à l'ordre du jour du Grand Conseil. La Commission ad hoc a rendu son rapport et deux rapports de minorité ont été déposés. Comme Mme Métraux est soumise à confidentialité à ce sujet, nous n'en saurons pas plus et il faudra attendre les débats au Grand Conseil.

Mme Métraux termine son exposé en se disant à disposition des membres de la AFHEP pour toute autre question.

Deuxième partie : assemblée statutaire

La présidente ouvre la partie statutaire de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté par l'assemblée.

Point 1 : Adoption du PV de l'assemblée générale du 6 juin 2006

Le PV est accepté à l'unanimité moins trois abstentions.

Point 2 : Rapport d'activités du comité

La présidente passe en revue les nombreuses activités du comité, notamment :

- le travail concernant la mise en consultation de la loi sur la HEP ;
- l'organisation des 5 à 7 ;

- la réflexion sur les *bogs* de la rentrée (la recension des *bogs*, la transmission de la liste au CoDir, la demande d'une évaluation qualité de la rentrée, mais aucun retour n'a été fait au comité de l'AFHEP par le CoDir !);
- la négociation avec le CoDir sur le cahier des charges (une dizaine de séances avec le CoDir et leur préparation, la consultation des membres de l'AFHEP, avec des résultats concrets et visibles dans la feuille de charges actuelle);
- les tâches externes de la présidente pour représenter l'AFHEP dans les autres instances syndicales.

L'assemblée applaudit chaleureusement le rapport de la présidente.

Point 3 : Présentation des comptes 2006 et rapport du vérificateur

Le caissier Yvan Péguron fait la lecture des compte 2006 que l'on peut résumer ainsi :

Produits : 4'797,15.- CHF

Charges : 2'487,95.- CHF (notons que la FSF a calculé le montant des cotisations dues par la AFHEP sur une partie de l'année seulement, ce qui permet à notre association de faire une économie substantielle par rapport au montant budgétisé)

L'exercice débouche donc sur un bénéfice de 2'309,20.- CHF. Les actifs de notre société se montent à 11'039,80.- CHF.

Le vérificateur des comptes, Claude Othenin-Girard, présente son rapport et félicite le caissier pour la bonne tenue des comptes. Il recommande à l'assemblée d'accepter les comptes.

Point 4 : Approbation des comptes 2006 et nomination des vérificateurs pour l'exercice 2007

L'assemblée accepte les comptes tels que présentés par acclamations.

L'assemblée nomme René Barioni vérificateur des comptes pour le prochain exercice 2007 et Lucy Clavel-Reamy comme vérificatrice suppléante.

Point 5 : Cotisations 2007 et 2008

Le caissier présente le budget 2007 qui présente un bénéfice de 20.- CHF.

Il fait la proposition d'augmenter la cotisation à 85.- CHF afin de tenir compte de l'augmentation des cotisations dues à la faïtière FSF.

Par 14 voix et aucune objection l'assemblée accepte l'augmentation.

Point 6 : Election du comité et nomination du/de la président/e

Le comité est reconduit par acclamations et l'assemblée renouvelle le mandat de la présidente actuelle.

Point 7 : Propositions individuelles et divers

La présidente donne quelques éclaircissements à propos de la règle particulière concernant les +/- 10% d'activité garanti d'un contrat à temps partiel à la HEP ; elle souligne que cette règle n'a aucune base légale suffisante.

La présidente remercie les personnes présentes et lève la séance à 17h44.

Un apéritif est servi à tous nos membres présents.

Le secrétaire du jour : Guillaume Roduit